

REGLEMENT DE LA TOMBOLA GRATUITE « CONGRES FO89 »

Article 1 : organisateurs de la tombola

Dans le cadre du Congrès de la Force Ouvrière du département 89, l'organisme 01Formatic organise, dans les conditions définies ci-après, samedi 4 décembre 2021, une tombola gratuite et sans obligation d'achats.

Article 2 : participation à la tombola

La participation à cette tombola est exclusivement réservée aux invités du Congrès FO89 présents le Jour-J. Sont exclues de la participation au jeu les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'organisation ou à l'animation de la tombola, de même que les membres de leur famille, ascendants et descendants en ligne directe. Les participants devront déposer un bulletin de tombola dans une urne se trouvant dans la salle du Centre Socio-Culturel à Déols où aura lieu le congrès.

Le tirage aura lieu ce même jour le samedi 4 décembre 2021.

Article 3 : valeur de la dotation

Les 4 lots remis par l'organisme de formation 01Formatic sont :

- 1 tablette samsung d'une valeur de 250 €
- 1 disque dur externe d'une valeur de 60 €
- 1 casque audio d'une valeur de 39 €
- 1 clé USB d'une valeur de 10€

Article 4 : désignation des gagnants

4.1. Tirage au sort en fin de comité le samedi 4 décembre

4.2. Attribution des lots en direct aux gagnants de la tombola

Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en numéraire, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Les gagnants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur état civil et leur adresse postale. Toute information fausse entraînera la nullité de la participation concernée. Les gagnants acceptent que leur nom et que leur image soient éventuellement diffusés.

Article 5 : dépôt et consultation du règlement

Le présent règlement du jeu est disponible gratuitement auprès de la société organisatrice et à compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé via depotjeux auprès de l'étude d'huissier Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly. Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux- concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via depotjeux auprès de l'étude d'huissier Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Article 6 : remboursement des frais de participation

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

Article 7 : limitation de responsabilité

L'organisme de formation 01Formatic ne saurait encourir aucune responsabilité du fait de l'organisation de cette tombola et notamment si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté du fait d'une intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques et/ou postaux, il était amené à annuler la présente tombola, à l'écourter, la proroger ou la reporter. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités de la tombola et sur la liste des gagnants.

Article 8 : acceptation du règlement/convention de preuve

La participation à la tombola implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et des modalités de déroulement. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par 01Formatic, l'organisateur. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant.